

Communiqué de presse



Interdiction des visites à l'hôpital de Chambéry: comment remettre des effets personnels aux patients hospitalisés

Chambéry, le 10 novembre 2020

A compter du mardi 10 novembre 2020, l'hôpital de Chambéry adapte son système de dépôt des effets personnels des patients.

Depuis le 04 novembre 2020, les visites des patients hospitalisés à l'hôpital de Chambéry sont suspendues (hors pédiatrie, maternité, néonatalogie et réanimation néonatale), pour une durée indéterminée.

Dans ce cadre, et dans le cadre du plan Vigipirate renforcé au niveau alerte attentat, la remise des effets personnels aux patients hospitalisés s'effectue de la façon suivante :

- Les familles peuvent déposer les effets personnels des patients à l'accueil de l'hôpital, du lundi au dimanche, entre 12h30 et 18h30.
- Ces effets personnels devront comporter le minimum nécessaire pour le confort du patient, et rentrer dans un petit sac de voyage. Les objets de valeur sont interdits.
- Chaque sac sera contrôlé à l'entrée par un agent de sécurité.

Les familles devront ensuite placer les effets personnels du patient dans un sac transparent (remis par l'hôtesse avec l'identification patient/service) et remettront l'ensemble à un agent de sécurité.

Les sacs seront ensuite acheminés dans les services par un agent hospitalier dédié.

Pour les autres sites du CHMS (Hôtel-Dieu, hôpital d'Aix-les-Bains Grand Port et hôpital Reine Hortense), c'est un agent du service d'hospitalisation qui vient chercher les affaires du patient, sur appel de l'hôtesse d'accueil.